

## **CAHIER DES CHARGES**

Relatif à une

**Etude foncière**

**dans le cadre de la mise en place d'une association foncière pastorale**

*Date et heure limites de réception des offres :*

*Le 22/08/2025 à 12h00*

## 1. Contexte

Depuis 2022, la CODEM a initié un projet de mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP) financé dans la cadre d'un appel à projet de l'ODEADOM régie par l'aide à la recherche et le développement de solutions dans le monde agricole.

Ce projet est en réponse à la problématique d'alimentation des bovins qui est accrue en période de sécheresse. A cela s'ajoute une augmentation du coût des intrants depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui a entraîné la perte de plus 1 500 bovins sur la période de 2019 à 2023.

La mise en place d'une AFP est une solution innovante permettant le regroupement de foncier à usage agricole et forestier à la Martinique. Elle est régie par l'article L135-1 du code rural et de la pêche maritime.

Elle a pour objet l'entretien et la valorisation de parcelles agricoles, des espaces boisés ou à boiser. Elle permet de se substituer à une gestion précaire et de mettre du foncier à disposition à des agriculteurs.

En clair, l'AFP permet de fixer des activités agricoles sur le long terme.

Face au déclin de l'agriculture et à l'enfrichement des parcelles, l'AFP intervient comme l'un des éléments de réponse.

Dans les travaux déjà conduits depuis 2022, un potentiel de 8 369 ha de terres agricoles et 7 082 ha de terres naturelles a été recensé à l'échelle de la Martinique.

Ce travail de ciblage a été réalisé pour chaque commune reconnue en zone de montagne (toutes les communes de la Martinique sauf Ducos et Saint-Anne) où il existe un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur. A ce stade de l'avancement du projet, la DAAF souhaite conduire une étude visant à caractériser les parcelles d'une zone test avant le lancement d'une enquête publique par la préfecture. Le présent cahier des charges a été préparé avec R. Oublié, animateur de l'AFP qui sera un interlocuteur privilégié du bureau d'études retenu jusqu'au 31/12/2025.

## 2. Objet de l'étude

### 2.1. Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude est localisé au sein des communes du Carbet et de Saint Pierre. Il s'agit de l'ensemble des parcelles délimitées par l'emprise AFP. Elle est composée de parcelles agricoles (A) et naturelles (N). Ces parcelles sont sélectionnées selon les modalités suivantes :

- Le croisement des données cadastrales anonymisées des parcelles A et N du PLU communal pour lesquelles il n'y a pas d'activité déclarée dans le cadre de la télédéclaration PAC et celles où il y a des déclarations d'activités compatibles avec la vocation pastorale.
- Et, complété avec d'une part une vue satellite et d'autre part un travail de recensement sur le terrain.

L'emprise du périmètre AFP (d'une surface approximative de 2 984,7 ha), ainsi que la liste des parcelles cadastrales seront transmises au prestataire sélectionné pour l'étude.

## 2.2. Objectifs de l'étude

Les objectifs de cette étude sont de mieux comprendre le milieu dans sa globalité par rapport aux enjeux de l'élevage et de l'agriculture de manière plus générale.

A travers cette étude, nous souhaitons avoir une approche holistique afin de mieux conduire les usages, définir un plan de gestion et estimer le coût des travaux qui seront à prévoir.

Pour ce faire, les points suivants doivent être analysés :

**Contexte historique et présent des sites** : connaître les différentes pratiques et utilisation passées, et avoir une vision actuelle des sites. Réaliser un inventaire des activités actuelles des sites (trace de randonnée, chasse, activité agricole, sylviculture, présence de ruches...)

**Accessibilité et sécurité** : cette étude permettra de connaître les modalités d'accès aux parcelles (routes, traces, servitudes, accessible en véhicules, à pied, sûr, dangereux...) et de déterminer s'il faut prévoir le désenclavement des parcelles ou encore d'améliorer l'accès.

**Ressources agricole et pastorale** : cette étude vise à procéder à la caractérisation des végétations de la zone. Il s'agit de savoir si les espèces herbacées ou ligneuses constituent un enjeu pour l'alimentation des animaux, ainsi que d'appréhender comment la végétation fonctionne et se renouvelle afin de mieux conduire les troupeaux.

**Biodiversité** : réaliser un diagnostic écologique qui a pour objectif de faire un état des milieux et espèces faunistiques et floristiques patrimoniales au sein du périmètre de l'AFP pour connaître le fonctionnement biologique sur lesquels les pratiques pastorales risque d'exercer une influence négative forte.

## 2.3. Méthodologie de l'étude

Le prestataire devra réaliser :

- 1- des recherches bibliographiques à partir des travaux existants précédemment commandités par les collectivités ou les instances territoriales (DAAF, Chambre d'agriculture, CIRAD, SAFER, thèse et mémoire universitaire...). Plusieurs livrables issues d'études antérieures (potentialités agricoles, terre en friche, désenclavement, SYSFOU « Améliorer la gestion des prairies et sécuriser les systèmes fourragers en élevages de ruminants ») sont disponibles sur simple demande.
- 2- une phase terrain au cours de laquelle, le prestataire réalisera un inventaire sur l'ensemble du périmètre de l'AFP:
  - Recenser les espèces faunistiques et floristiques ;
  - Réaliser la typologie des prairies et caractériser la végétation située dans le périmètre.
  - Réaliser des analyses de sols

Le prestataire pourra procéder par échantillonnage.

- Identifier les parcelles collectives à désenclaver ;

3- des entretiens avec des candidats à l'installation et des agriculteurs qui exploitent les terres situées dans le périmètre de l'AFP à proximité des parcelles potentiellement disponibles. Il devra notamment recenser leurs besoins en termes d'installation et d'accroissement de la surface exploitée et recueillir les différentes modalités de jouissances.

Ce travail devra être réalisé en complémentarité à celui de l'animateur AFP.

4- Une analyse de l'ensemble des données collectées par la forme d'un diagnostic pastoral de la zone étudiée et une cartographie des parcelles étudiées (livraison au 1<sup>er</sup> trimestre 2026) ;

5- Une proposition de plan de gestion éco-pastoral sur une zone test déjà exploitée (livraison au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026).

### **3. Délais de réalisation de l'étude**

Le début de la prestation est fixé au lendemain à la date de notification de la commande.

Les travaux sont à conduire entre octobre 2025 et juin 2026, de façon à remettre le rapport de l'étude au plus tard le 30 juin 2026.

Le calendrier prévisionnel des différentes phases de l'étude :

- D'octobre au 31 décembre 2025 : Phase de diagnostic terrain ;
- Janvier à mars 2026 : traitement des données collectées ;
- Mars à juin 2026 : élaboration d'un plan de gestion éco-pastoral et présentation du rapport final.

### **4. Montant**

Le **montant maximum de l'étude est de 39 999 HT** pour l'intégralité de la prestation d'étude.

### **5. Livrables**

A minima, le prestataire retenu devra fournir :

- Support de présentation de la restitution finale (sous format PPT) ;
- Rapport d'étude rédigé (sous format Word) ;
- Une synthèse de 10 pages (sous format Word) ;
- Un résumé de 2 pages (sous format Word) ;
- La cartographie des parcelles située dans le périmètre de l'AFP ;
- Les résultats d'analyses des sols collectés relatifs aux parcelles du périmètre de l'AFP et tout autre document ayant un intérêt agronomique, sous la forme d'un diagnostic pastoral ;
- Un plan de gestion éco-pastoral sur de la zone test.

### **6. Pilotage de l'étude et suivi des travaux**

Le suivi des travaux est réalisé par un comité de pilotage composé, a minima, d'un représentant de l'ODEADOM (financeur de l'étude), de la DAAF, de la CODEM, de la Chambre d'Agriculture, de CAP Nord Martinique, des communes de Saint-Pierre, du Carbet, du PNRM, de l'ONF. Selon les thématiques abordées, des représentants professionnels et des experts sont susceptibles de participer aux comités de pilotage.

Le prestataire assure la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendu des réunions du comité de pilotage.

Un minimum de deux comités de pilotage sont prévus : 1 copil de lancement (au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025), 1 copil d'achèvement (au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026).

De plus, à compter de l'attribution de l'étude, le prestataire doit participer (en distanciel a minima) à l'ensemble des COTECH et COPIL organisés par la CODEM dans la cadre de la poursuite de la mise en place de l'AFP, travaux menés en parallèle à l'étude foncière.

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques intermédiaires pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant.

## 7. Modalités de réponses à l'appel d'offre

### 7.1. Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : 22 août 2025 à 12h00

### 7.2. Critères de sélection

Critères	Pondération
Prix Note de l'offre = (note maximale (20) x valeur TTC de la meilleure offre financière) / valeur TTC de l'offre financière analysée	30
Compréhension de la problématique et connaissance du sujet → Connaissance de territoire et des acteurs économiques, politiques et sociaux	15
Méthodologie → Recherche bibliographique → Phase de terrain (analyse des sols, de la végétation, de l'accessibilité, entretiens...)	40

→ Analyse et propositions (diagnostic pastoral, cartographie, plan de gestion eco-pastoral)	
Moyens humains et compétences → Connaissance agronomique et des principes de l'agroécologie → Etudes foncières → Maitrise de l'environnement → Maitrise de l'outil SIG	15
TOTAL	100

### 7.3. Modalités de candidature

L'offre des candidats devra comprendre a minima :

1. la présentation générale de la proposition,
2. les coordonnées complètes de la personne déposant officiellement la proposition et de la personne responsable de l'étude,
3. la présentation de la structure candidate,
4. la méthodologie envisagée détaillée,
5. le planning détaillé des actions,
6. les moyens humains impliqués dans l'étude (CV, fonctions dans le projet, nombre de jours prévisionnels consacrés à l'étude...),
7. les moyens techniques et matériels mobilisés,
9. le devis de l'étude,
10. un RIB,
11. un extrait de Kbis de moins de trois mois,
12. tout autre élément jugé pertinent par le déposant.

Des informations détaillées, permettant d'évaluer le contenu concret de la proposition, sont souhaitées (cf. critères de sélection). En cas de proposition impliquant plusieurs partenaires, une seule candidature doit être déposée par la structure porteuse du projet.

#### Dépôt du dossier

Le dossier de candidature complet sera envoyé par voie électronique à :

[saf.daaf972@agriculture.gouv.fr](mailto:saf.daaf972@agriculture.gouv.fr)